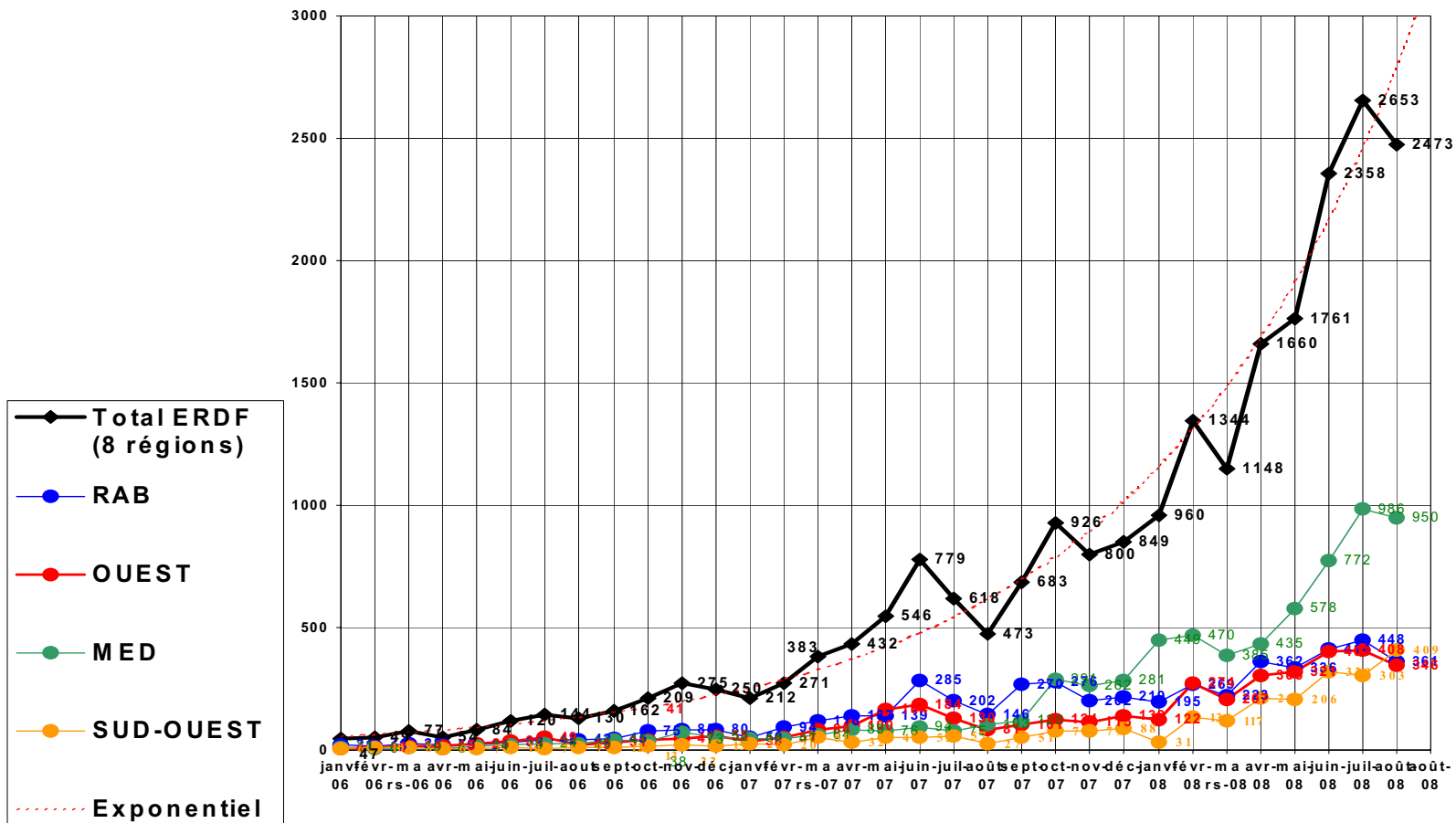




Le raccordement des producteurs

évolution des demandes de raccordement petite production : 7.000 en 2007, probable 26.000 en 2008

Demands de raccordement installations de production P <= à 36 KVA reçues par mois depuis le 1^{er} janvier 2006



Deux processus de raccordement suivant la puissance d'injection

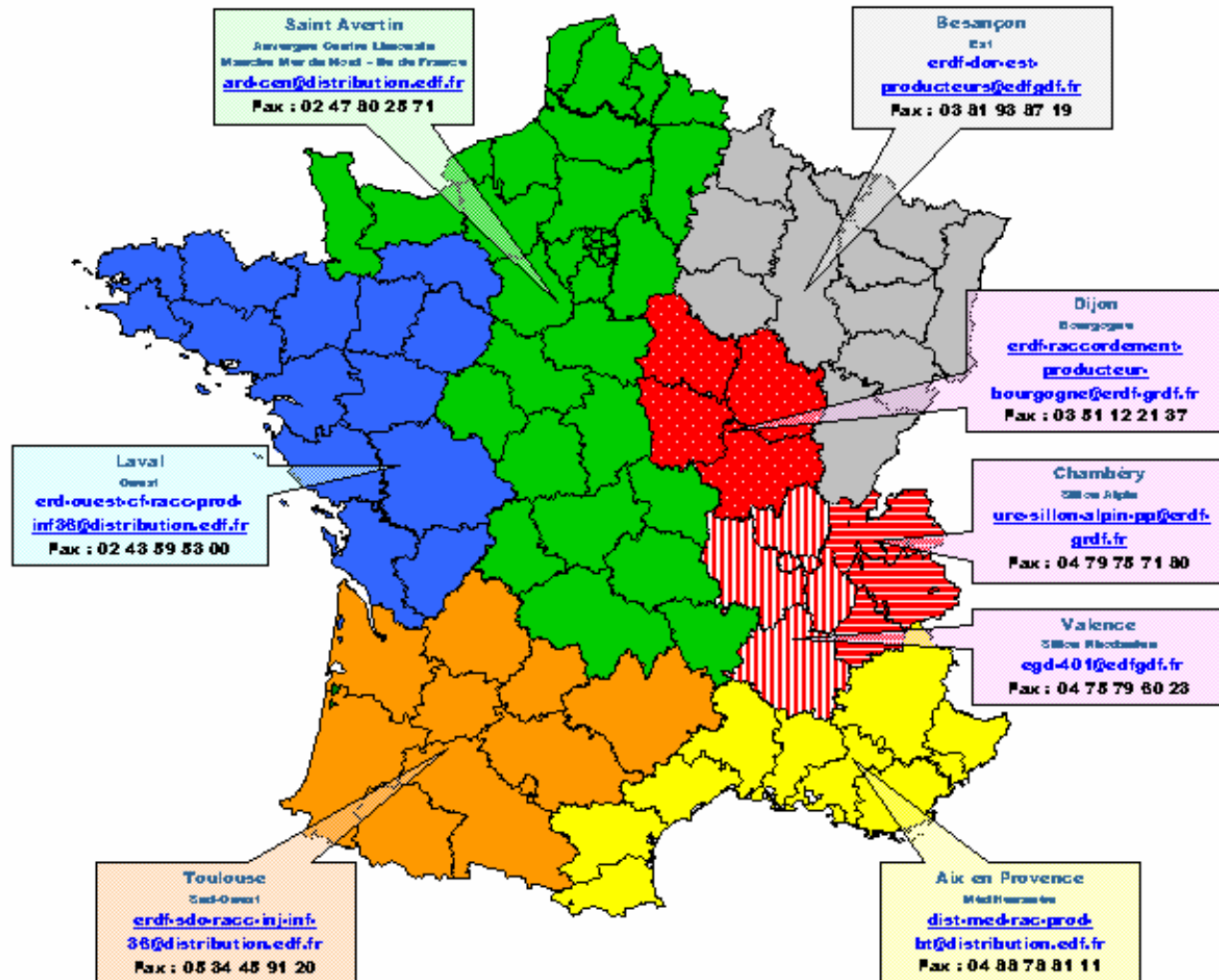
Puissance d'injection \leq 36 kVA

- III Raccordement en Basse Tension (triphase obligatoire au-delà de 18 kVA)
- III Comptage direct
- III Si $P < 6$ kVA monophasé ou $P < 18$ kVA triphasé équilibré, impact faible sur le réseau, délai réduit (6 semaines)
- III 1 contrat unique (CRAE)

Puissance d'injection $>$ 36 kVA

- III Raccordement en Basse Tension triphasé jusque 250 kVA, en HTA au-delà
- III Comptage indirect
- III Impact fort sur le réseau études de perturbation
- III 3 contrats (Raccordement, Accès et Exploitation)

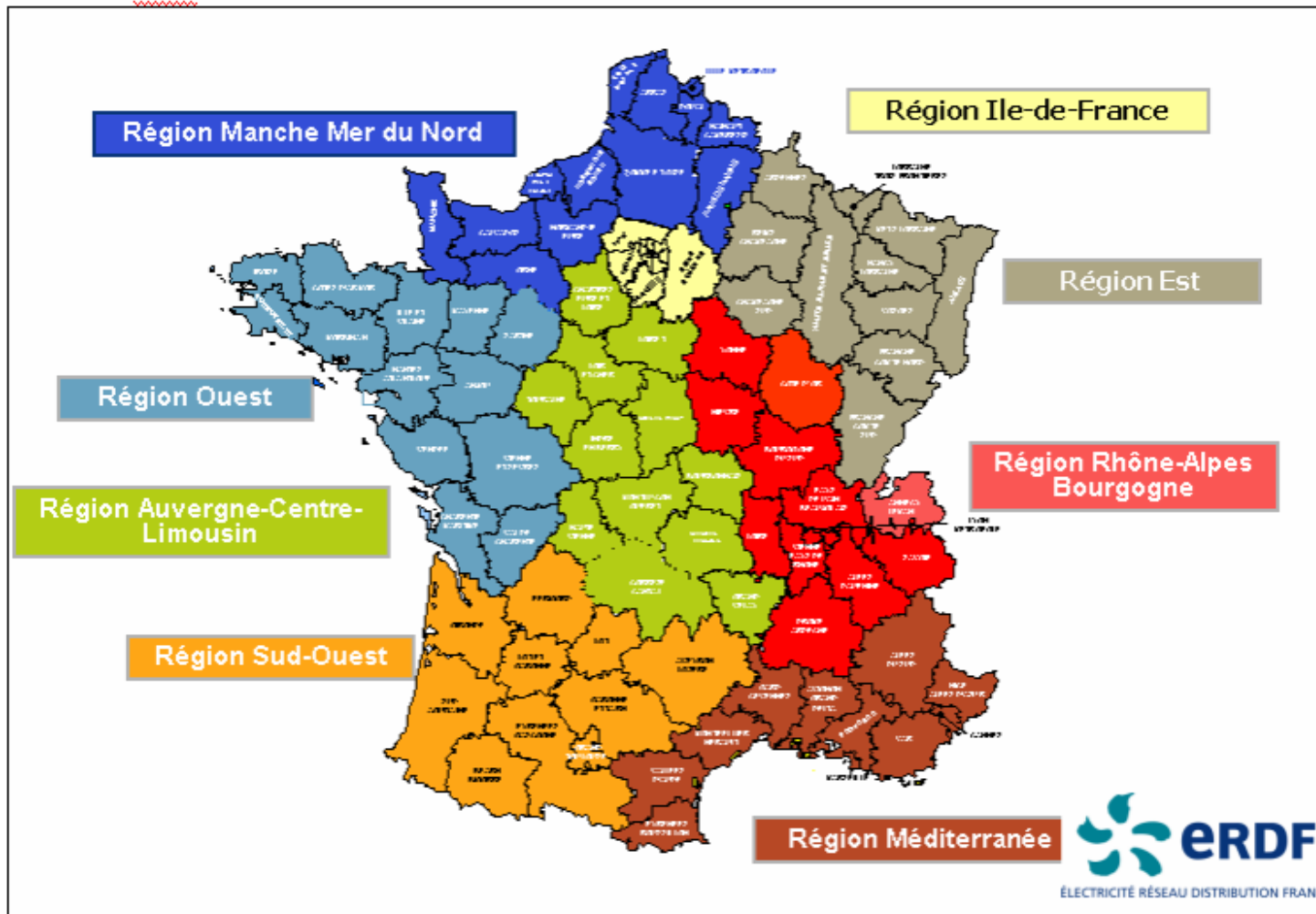
Organisation régionale de l'accueil Production ≤ 36 kVA



Contacts pour l'accueil Production \leq 36 kVA numéro unique : 0820 031 922

Agence	Fax	Adresse Postale	Adresse courriel
Saint-Avertin (régions ACL,MMN,IDF)	02 47 80 25 71	ERDF ARD Auvergne-Centre- Limousin 15 rue de la Tuilerie BP 60503 37555 SAINT AVERTIN Cedex	ardcen@distribution.edf.fr
Aix (region MED)	04 88 78 81 11	ERDF ARD Méditerranée Groupe raccordement des Petits Producteurs Les Jardins de la Duranne 510 rue René Descartes BP 10458 13592 Aix en Provence Cedex 3	dist-med-rac-prodibt@distribution.edf.fr
Laval (région OUEST)	02 43 59 53 00	ERDF ARD Ouest 35 bis rue Crossardière BP 304 53003 LAVAL	erd-ouest-cf-racc-prod-inf36@distribution.edf.fr
Chambery (région RAB /Sillon Alpin)	04 79 75 71 80	ERDF Rhône Alpes Bourgogne Accueil Raccordement des Petits Producteurs Sillon Alpin 4 boulevard Gambetta 73018 CHAMBERY CEDEX	ure-sillon-alpin-pp@erdf-grdf.fr
Dijon (région RAB / Bourgogne)	03 51 12 21 37	ERDF Rhône Alpes Bourgogne Accueil Raccordement des Petits Producteurs Bourgogne BP 438 8 boulevard Kennedy 21012 DIJON Cedex	erdf-raccordement-producteur-bourgogne@erdf-grdf.fr
Valence (région RAB / Sillon Rhodanien)	04 75 79 60 23	ERDF Rhône Alpes Bourgogne Groupe Raccordement Producteurs Sillon Rhodanien 24 Avenue de la Marne BP 1015 26010 VALENCE	eqd-401@edfgrdf.fr
Besançon (région EST)	03 51 12 21 04	ERDF ARE Alsace Franche Comté 57, rue Bersot BP 1209 25004 Besançon Cedex	erdf-dor-est-producteurs@edfgrdf.fr
Toulouse (région SUD OUEST)	05 34 45 91 20	ERDF ARD Sud-Ouest 106 Rue des Troènes - BP 92449 31085 TOULOUSE CEDEX 2	erdf-sdo-racc-inj-inf-36@distribution.edf.fr

Organisation régionale de l'accueil Production > 36 kVA



Contacts pour l'accueil Production > 36 kVA

Région	Téléphone	Fax	Adresse <u>courriel</u>
Ile de France	0 825 897 944	01 81 97 54 55	ard-idf@distribution.edf.fr
Manche Mer du Nord	03 20 21 53 82	03 20 21 53 88	ard-mmn@distribution.edf.fr
Est	03 87 55 69 40	03 87 55 69 09	ard-est@distribution.edf.fr
Rhône-Alpes Bourgogne	04 26 29 88 44	04 26 29 88 40	ard-rab@distribution.edf.fr
Méditerranée	04 88 78 81 10	04 88 78 81 11	ard-med@distribution.edf.fr
Sud-Ouest	05 56 94 47 22	05 34 45 91 20	ard-so@distribution.edf.fr
Ouest	02 43 59 53 03	02 43 59 53 05	ard-ouest@distribution.edf.fr
Auvergne - Centre - Limousin	04 73 40 41 42	02 47 80 25 71	ard-cen@distribution.edf.fr

Formulaires et guides sur le site du distributeur www.erdfdistribution.fr



- distribution d'électricité
- publications

- entreprises ou professionnels
- collectivités locales
- particuliers
- fournisseurs d'électricité
- responsables d'équilibre

- ➔ **producteurs d'électricité**
- ➔ **nos prestations**
- ➔ **raccordement**
 - comptage
 - ➔ relations contractuelles
 - ➔ publications de données
 - ➔ contacts

- installateurs ou aménageurs

Electricité Réseau Distribution France > producteurs d'électricité > nos prestations > raccordement > procédure de traitement des demandes

raccordement

- procédure de traitement des demandes**
- gestion des demandes

Une procédure, établie en concertation avec la Commission de régulation de l'énergie -CRE-, le RTE et les utilisateurs du réseau, précise les règles retenues pour l'allocation des capacités et les éléments à fournir par l'utilisateur pour raccorder une installation de production au réseau public de distribution.

procédure en vigueur

- ➔ Procédure de traitement des demandes de raccordement (PDF)

documents connexes à la procédure

en haute tension - HTA

- ➔ Fiche de collecte de renseignements (Word)
- ➔ Mode d'emploi (PDF)
- ➔ Fiche de collecte de renseignements pour l'évaluation des possibilités de raccordement dans le cas d'une Zone de Développement Eolien ZDE (word)

en basse tension BT supérieur à 36 kVA

- ➔ fiche de collecte (word)
- ➔ Mode d'emploi des fiches de collecte de renseignements pour une étude de faisabilité ou détaillée (avec ou sans PTF) dans le cadre d'un raccordement d'une centrale de production entre 36 et 250 kVA au réseau BT (PDF)

en basse tension - BT inférieur ou égal à 36 kVA

- ➔ Fiches de collecte de renseignements pour les installations photovoltaïques (word)
- ➔ Fiches de collecte de renseignements pour les installations non photovoltaïques (word)
- ➔ Plaquette d'information sur le raccordement et la vente de l'énergie produite par les installations de production inférieure ou égale à 36 kVA (PDF)

- ➔ imprimer la page
- ➔ envoyer le

vos contacts

- ➔ Accueil pour le raccordement de producteurs

publications

- ➔ catalogue des prestations
- ➔ garantie d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

référentiel

L'ensemble des règles appliquées par les gestionnaires de réseaux publics d'électricité sont consultables dans le référentiel technique.

- ➔ référentiel technique

Je souhaite raccorder mon installation de production au réseau public de distribution – Principales démarches à suivre

Démarches d'urbanisme

J'écris à ma mairie pour obtenir un récépissé de déclaration de travaux

Mes travaux

Je construis mon installation et mon installateur me remet une attestation de conformité (CONSUEL recommandé)

Démarches avec le distributeur ERDF

- Je transmets à ERDF les fiches de collecte de renseignements de mon installation avec :
 - La copie du récépissé de la déclaration de travaux
 - Le schéma de l'installation (si plusieurs onduleurs)
 - La preuve de la conformité aux normes

Sous 7 jours un accusé de réception des fiches est transmis

L'offre de raccordement (Contrat de Raccordement d'Accès au réseau et d'Exploitation) est transmise sous 6 semaines (cas simple) ou 3 mois (cas complexe)

Validité de l'offre : 3 mois

- Je retourne le Contrat de Raccordement d'Accès au réseau et d'Exploitation signé avec :
 - Le règlement du devis (ou de l'acompte)
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile
 - L'attestation de conformité de l'installation (si travaux terminés)
 - Le récépissé de déclaration d'exploiter

Les travaux sont réalisés dans les délais mentionnés dans le CRAE (en moyenne 6 semaines)

- Mise en service avec :
 - L'attestation de conformité de l'installation transmise avant la mise en service

Démarches avec l'administration

Je me connecte au site AMPERE de MEEDDAT pour obtenir un récépissé de déclaration d'exploiter

J'écris à la DRIRE pour obtenir un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat

Démarche avec mon assureur

J'écris à mon assureur pour une attestation d'assurance responsabilité civile

Démarches pour le contrat d'achat

Je demande un contrat d'achat (avec le certificat transmis par la DRIRE si c'est un contrat d'obligation d'achat)

Contrat d'achat applicable

Pièces à fournir pour un raccordement < 36 kVA

Avec le formulaire de demande de raccordement:

Autorisation administrative (déclaration préalable en PV)

Déclaration d'exploiter (auprès de la DIDEME)

III téléprocédure: <https://ampere.industrie.gouv.fr/AMPERE>

2 certificats de conformité par type d'onduleur

Si possible: plans, photos...

Avant la mise en service:

Attestation d'assurance (risques spécifiques à la production)

Certificat de conformité (CONSUEL recommandé)

Accord de rattachement à un RE (Responsable d'Equilibre = acheteur)